FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

JE SOUHAITE ME FORMER

01 QUELLE FORMATION ?

Je souhaite encadrer bénévolement

- Initiateur SAE
- Initiateur SNE
- Moniteur grands espaces
- Initiateur canyon
- Moniteur canyon
- Initiateur montagnisme
- Initiateur ski-alpinisme
- Initiateur alpinisme

Je souhaite devenir professionnel

- Instructeur escalade
- Instructeur canyon
- Instructeur montagnisme
- CQP AESA (proposé par la Ligue en 2026)
- TFP MESA
- DEJEPS escalade

Je souhaite ouvrir

- Ouvreur de club
- Progression et assistance sur cordes
- Ouvreur de compétition N1

Je souhaite devenir officiel

- Juge de bloc / Difficulté

MONTAGNE ESCALADE LIGUE OCCITANIE

02 POUR QUI ?

Nos formations sont ouvertes à tous les licenciés FFME d'Occitanie et de France.

Les licenciés d'**Occitanie** bénéficient d'un **tarif avantageux** sur leur frais d'inscription.

Nos formations sont également accessibles aux professionnels souhaitant développer leurs compétences, ce type de formation passe par le champ de la formation professionnelle continue, un dossier spécial doit être monté, merci de contacter le service formation formation@occitanie.ffme.fr

Il est impératif de bien vérifier l'âge demandé pour entrer en formation. Chaque formation a une fiche explicative. Formations - FFME Occitanie

► Nos formations sont également ouvertes aux personnes en situation de handicap : Contacter la référente handicap : Aurélie MARTIN a.martin@occitanie.ffme.fr Fiche PSH

02 LES PRÉREQUIS

L'entrée en formation requière des prérequis.
Ceux-ci doivent être validés au moment de l'inscription, si ce n'est pas le cas il est impératif de contacter l'organisme de formation pour lui expliquer et lui confirmer que les prérequis sont en cours de validation.
Se référer à la fiche formation correspondante. Formations - FFME Occitanie

Le **PSC et l'extrait de casier judiciaire N°3** *(cliquer pour faire votre demande en ligne)* sont demandés pour chaque brevet fédéral, ils sont à téléverser dans votre espace licencié, onglet « mes formations » (Pas sur Myffme !)

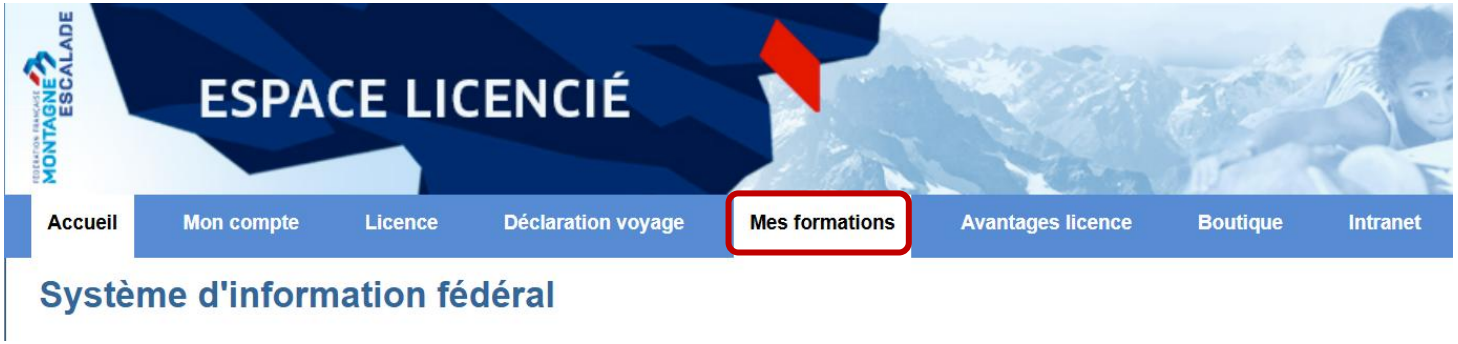

► Pour une personne licenciée HORS CLUB, merci de contacter le service formation afin d'anticiper les problématiques de validation de brevet fédéral.

02 COMMENT M'INSCRIRE ?

- **Tout est dématérialisé, il vous suffit de cliquer sur « Inscription et paiement en ligne » pour être redirigé vers la page correspondante :**

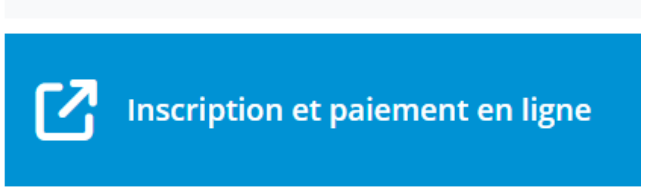

Une fois inscrit en ligne, pensez à envoyer par mail les justificatifs :
Attestation de co-encadrement, liste de voies, liste de courses…

Le PSC et l'extrait de casier sont à téléverser dans votre espace licencié (pas Myffme) onglet « mes formations » pas d'envoi par mail, la Ligue ne peut téléverser le fichier à votre place

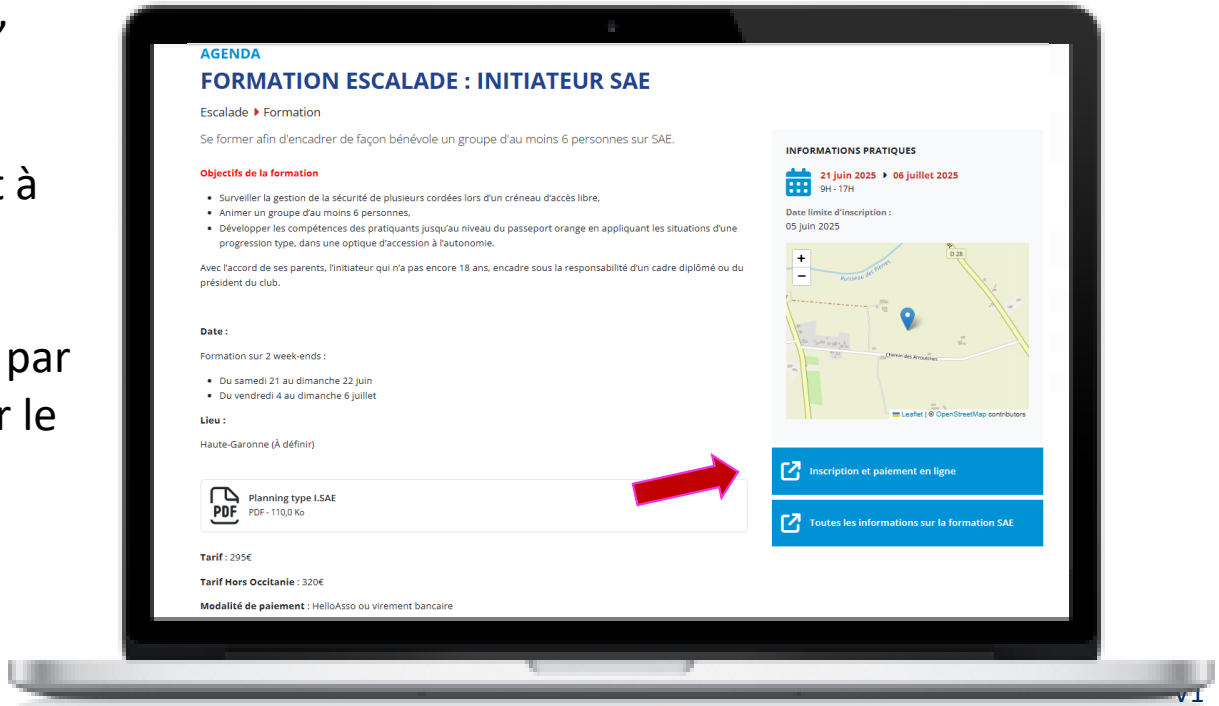

02 COMMENT VALIDER MON DIPLÔME ?

1/ Brevet fédéral sans stage pratique

Une fois la formation suivie dans sa totalité, le formateur se rendra sous 15 jours maximum dans l'espace intranet et validera la formation. **Si et seulement si** les prérequis ont bien été validé. Le formateur peut valider un passeport manquant du fait qu'il vous ait vu sur le terrain. À préciser en amont de la formation !

Si les prérequis sont tous OK alors vous serez « admis » et pourrez télécharger votre diplôme via votre espace licencié.
sous réserve de stage pratique »

Si certains prérequis sont manquants alors vous serez « en instance de régularisation » et le diplôme sera validé une fois votre situation mise à jour dans l'intranet.

2/ Brevet fédéral avec stage pratique

Une fois la formation suivie dans sa totalité, le formateur se rendra sous 15 jours maximum dans l'espace intranet et pré-validera la formation. **Si et seulement si** les prérequis ont bien été validé. Le formateur peut valider un passeport manquant du fait qu'il vous ait vu sur le terrain. À préciser en amont de la formation !
Si les prérequis sont tous OK alors vous serez « admis sous réserve de stage pratique » et pourrez déclarer votre tuteur

02 COMMENT VALIDER MON DIPLÔME ?

2/ Brevet fédéral avec stage pratique

Déclarer son tuteur de stage pratique : Vous rendre sur votre espace licencié, onglet « mes formations » ensuite aller sur « *gestion de stage pratique* » choisissez un tuteur. (Voir la liste des tuteurs possibles)
Suite à cette déclaration du stage, un e-mail est adressé : Au Président du club et au tuteur

Une fois les heures de stage effectuées, en accord avec le tuteur, le président de club valide la formation via l'espace intranet du club onglet « *gestionnaire de structure* » en utilisant son profil « *Administrateur* »

Le stagiaire peut donc télécharger son diplôme.

Les brevets fédéraux se recyclent tous les 4 ans.

03 JE SOUHAITE UNE FORMATION DANS MON CLUB

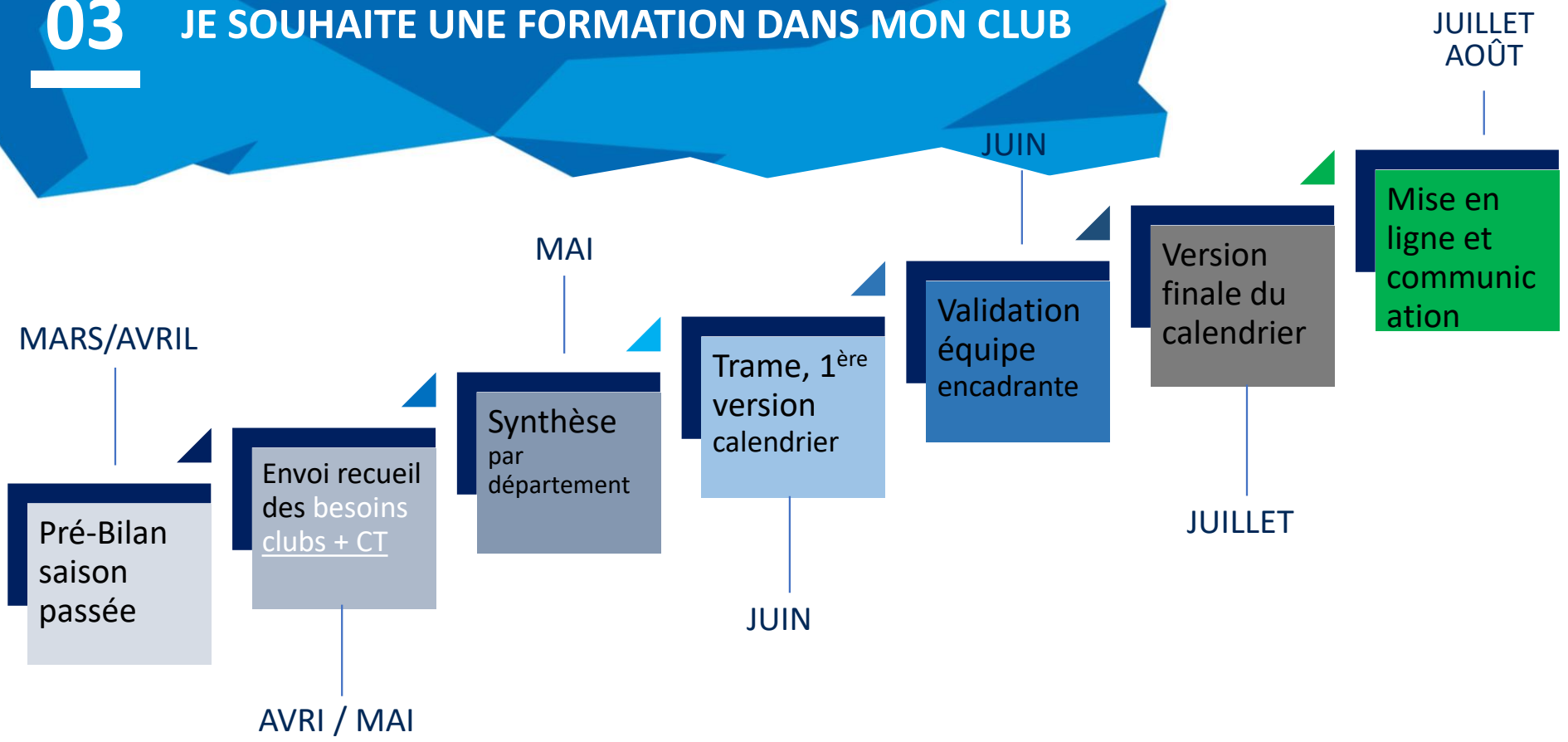

Afin que ce calendrier réponde au plus près des besoins des clubs, faire remonter ces besoins via le **correspondant Formation du club et/ou du CT.** Si aucun correspondant nommé le président sera le relais. **2 visioconférences** sont organisées pendant la saison.

formation@occitanie.ffme.fr

MONTAGNE ESCALADE LIGUE OCCITANIE

SE TENIR INFORMÉ

- Mail formation: formation@occitanie.ffme.fr
- Tél : 07.72.20.66.07
- Site : occitanie.ffme.fr

- J'ai encore des questions : FAQ
- PACK formation

MONTAGNE ESCALADE LIGUE OCCITANIE